

Service Public de l'Assainissement Non Collectif - Communauté des Communes du Pays d'Uzès -

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLER UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CADRE DE LA DEMANDE

Construction neuve ☐ Extension d'habitation ☐ Réhabilitation d'assainissement ☐

Coordonnées : (Ecrire en majuscules)

Demandeur :	Nom, prénom : Adresse : Téléphone : Email :
Concepteur du projet (architecte, maître d'œuvre...)	Nom : Adresse : Téléphone :
Entrepreneur chargé des travaux	Nom : Adresse : Téléphone :

Renseignements sur le terrain où doit être implantée l'installation :

Adresse :	
Références Cadastre Section.....N° Parcelle.....	
Superficie totale :m ²	
Pente moyenne du terrain en pourcentage :%	
Immeuble raccordé au réseau public de distribution d'eau potable ?	oui ☐ non ☐
Présence de puits, forages, sources, captages sur le terrain ?	oui ☐ non ☐
Si oui : - Distance par rapport au projet d'assainissement :m - Usage de l'eau : Eau Potable ☐ Usage Autre ☐ :.....	
Nature du sol sur 1 mètre de profondeur :	
Alluvions, graviers, sable ☐	Calcaire Fissuré ☐ Rocher ☐
Terre Végétale ☐	Argile ☐ Autre ☐

Existence d'une étude de l'aptitude du sol de la parcelle à l'assainissement non collectif oui ☐ non ☐
Si oui en fournir une copie.

L'étude de sol à la parcelle est obligatoire. Tout dossier incomplet se verra refusé.

Renseignements sur l'habitation et sur son occupation :

Résidence : Principale ☐ Secondaire ☐ Autre ☐
Nombre usagers :
Nombre de pièces principales (nombre de pièces supérieures à 9 m ² hors WC/SDB) :

Caractéristiques de l'assainissement existant (pour les demandes d'agrandissement ou de réhabilitation) :

<u>Dispositif classique</u>	
<u>Prétraitement</u>	
Fosse Toutes Eaux (FTE) :	Volume :litres
Bac à graisses :	Volume :litres
<u>Traitement</u>	
<u>Nature du dispositif :</u>	
Tranchées d'Épandage à faible profondeur ☐	Longueur :ml
Lit d'Épandage à faible profondeur ☐	Surface :m ²
Lit Filtrant Vertical non drainé ☐	Surface :m ²
Lit Filtrant Vertical drainé ☐	Surface :m ²
Tertre d'infiltration ☐	Surface :m ²
Autre ☐	

<u>Dispositif agréé (micro station, filtre compact,...)</u>	
Installation :	
N° Agrément :	
Dimensionnement : EH	
<u>Exutoire :</u>	
Dispersion par infiltration ☐	Longueur : ml
Rejet au milieu superficiel ☐	Autorisation de rejet du propriétaire du milieu récepteur obligatoire
Autre ☐	Préciser :

<u>Respect distances d'éloignement du dispositif de traitement :</u>		
- 5 mètres de l'habitation	oui ☐	non ☐
- 3 mètres des arbres	oui ☐	non ☐
- 3 mètres des limites de propriété, 10 mètres en cas de pente >5%	oui ☐	non ☐
- 10 mètres de toutes rupture de pente >1.5 mètres	oui ☐	non ☐
- 35 mètres de tous captages destinés à la consommation d'eau potable	oui ☐	non ☐

Fournir un plan des installations existantes

Caractéristiques de l'assainissement projeté (renseigner la partie du dispositif retenu):

Collecte des Eaux Usées – Séparation des Eaux Pluviales

Les **eaux pluviales** doivent être exclues des dispositifs de prétraitement et de traitement des eaux usées.

Dispositif classique

Prétraitement

Fosse Toutes Eaux (FTE) : Volume :litres

Bac à graisses : Volume :litres

Obligatoire si la fosse est placée à plus de 10m de l'habitation

Traitement

Nature du dispositif :

Tranchées d'Épandage à faible profondeur	☐	Longueur :ml
Lit d'Épandage à faible profondeur	☐	Surface :m ²
Lit Filtrant Vertical non drainé	☐	Surface :m ²
Lit Filtrant Vertical drainé	☐	Surface :m ²
Tertre d'infiltration	☐	Surface :m ²
Autre	☐	Préciser :

Dispositif agréé (micro station, filtre compact,...)

Installation :

N° Agrément :

Dimensionnement : EH

Exutoire :

Dispersion par infiltration	☐	Longueur : ml
Rejet au milieu superficiel	☐	Autorisation de rejet du propriétaire du milieu récepteur obligatoire
Autre	☐	Préciser :

Respect distances d'éloignement du dispositif de traitement :

- 5 mètres de l'habitation
- 3 mètres des arbres
- 3 mètres des limites de propriété, 10 mètres en cas de pente >5%
- 10 mètres de toutes rupture de pente >1.5 mètres
- 35 mètres de tous captages destinés à la consommation d'eau potable

En cas de rejet des eaux traitées au milieu superficiel (cours d'eau pérenne), une autorisation du propriétaire du milieu récepteur doit être jointe au dossier.

Règles de conception des ouvrages

L'installation devra être dimensionnée et réalisée en respectant les règlements relatifs à l'assainissement non collectif :

- l'arrêté préfectoral du Gard du 17 octobre 2013,
- l'arrêté préfectoral du Gard du 17 juin 2013 relatif à la lutte contre la propagation du moustique Tigre,
- l'arrêté interministériel du 7 mars 2012,
- l'arrêté interministériel du 22 juin 2007,
- la circulaire ministérielle du 22 mai 1997,
- le DTU 64.1 de 2013- sur la mise en œuvre des dispositifs,
- les préconisations issues du zonage d'assainissement communal (filères envisageables).

Par ailleurs, en complément des informations fournies dans le formulaire suivant, le Service pourra vous demander de réaliser une étude spécifique du sol de votre parcelle.

Engagements du demandeur

Le demandeur s'engage :

- sur l'exactitude des éléments renseignés ci-dessus ;
- à respecter les règles techniques de réalisation du système proposé ;
- **à ne pas entreprendre l'installation des dispositifs avant l'approbation du dossier ;**
- **à informer le service public d'assainissement non collectif (SPANC) du début des travaux (15 jours avant),** en vue de la vérification technique, dans un délai permettant la visite des installations **avant leur remblaiement** (faute de quoi il pourra être exigé le découverture des installations) ;

Coordonnées du SPANC :

VEOLIA EAU
205 Avenue de l'Hermitage
30200 BAGNOLS SUR CEZE
Severine.dufaud@veolia.com

Tél : 06 29 61 60 02

- à assurer le bon fonctionnement et l'entretien de son installation (vidange de fosse tous les 4 ans,...) ;
- à maintenir le libre accès aux installations pour les agents chargés du contrôle.

Fait à le..... Signature.....

Pièces à joindre impérativement à la présente demande

- Plan de situation (exemple : Google map) ;
- Plan de masse au 1/500, précisant :
 - La situation de l'installation existante (pour les agrandissements et réhabilitation)
 - La position de l'immeuble et des immeubles voisins
 - Le type et l'implantation des équipements privés prévus pour l'assainissement non collectif à l'échelle appropriée
 - L'emplacement des puits, sources, ruisseaux...
 - La pente du terrain en pourcentage
 - Les aires de passage et de stationnement des véhicules
 - La localisation de toute végétation haute
 - Le respect des distances d'éloignement
 - L'exutoire en cas de rejet au milieu naturel
- Une copie du permis de construire (y compris les annexes), s'il y a lieu,
- Dans le cas de construction dans un lotissement, une copie des articles du règlement concernant l'assainissement et l'étude hydrologique.
- L'étude d'aptitude du sol à un système d'assainissement non collectif.

**Merci de retourner le dossier complet sous peine d'être considéré comme non conforme.
Comme indiqué dans la note explicative jointe au questionnaire, l'instruction du dossier débute dès réception de celui-ci.**